

ARTICLE IX

Le softball balle lente

Toutes les compétitions de softball balle lente d'Olympiques spéciaux Canada (OSC) sont régies par les *Règlements sportifs officiels* de l'organisme. En tant que programme national de sport, OSC a établi ses règlements en s'appuyant sur le *Guide officiel de règlements* de Softball Canada. Le *Guide officiel de règlements* de Softball Canada s'applique donc aux compétitions d'OSC, sauf en cas d'incompatibilité avec les *Règlements sportifs officiels* d'OSC et les politiques et procédures nationales, auquel cas les règlements officiels de softball balle lente d'OSC suivants s'appliquent.

SECTION A

Épreuves officielles

1. Compétition mixte de softball balle lente.

SECTION B

Règles de compétition

1. Les équipes ne sont pas tenues de respecter un ratio de joueurs hommes-femmes.
2. En ronde de classement, toutes les équipes participent à au moins une rencontre, qui consiste en une manche complète pour chaque équipe. Tous les joueurs dont les noms figurent sur la *liste des joueurs* de leur équipe doivent prendre part à la ronde de classement.
3. La *liste des joueurs** d'une équipe doit comprendre entre douze et quinze joueurs. On doit donner à tous les joueurs dont les noms figurent sur la liste d'une équipe l'occasion de prendre part au tournoi.

***REMARQUE : La liste des joueurs d'une équipe regroupe les noms de tous les joueurs inscrits dans l'équipe.**

La *formation* désigne l'ensemble des joueurs qui vont prendre part à un match donné. Une formation compte dix joueurs, à moins que la règle du joueur supplémentaire (JS) ne soit en vigueur. Il doit toujours y avoir dix joueurs en même temps sur le terrain. Seuls les joueurs inscrits dans la formation sont autorisés à prendre part à un match donné.

4. Un match réglementaire se compose de sept manches (seule la manche finale est ouverte) ou dure une heure et demie (1,5 heure); aucune manche ne peut débuter après une heure et demie (1,5 heure) de jeu. Une équipe ne peut marquer qu'un maximum de 5 points par manche.
5. Quand une équipe mène par dix points ou plus après cinq manches de jeu complètes, le match prend fin et l'équipe meneuse est déclarée gagnante.
6. Une distance de 40 à 50 pi sépare le marbre et la plaque du lanceur. L'usage d'une plaque mobile s'impose donc.
7. On permet un coureur substitut au receveur après deux retraits. Le joueur en position de receveur frappe et doit se rendre au moins au 1^{er} but avant l'entrée d'un coureur de courtoisie. Le coureur de courtoisie est celui qui a constitué le 2^e retrait.
8. La règle de Softball Canada (*Règlement 8, art. 1b : 5.*) suivante ne s'applique pas en compétition d'Olympiques spéciaux Canada :
Mixte : Si un homme reçoit un but sur balles sur quatre lancers ou moins, on lui accordera le deuxième but et la frappeuse aura le choix, avant le prochain lancer, de frapper ou d'accepter un but sur balles.
9. La glissade est permise, sauf au marbre.

SECTION C

Équipement et règles de sécurité

1. Une balle jaune de douze pouces à coutures rouges et à portée réduite doit être utilisée. La balle doit avoir les spécifications suivantes :
 - COR : .44
 - Compression : 375 lb
2. Le port du casque protecteur est obligatoire pour les frappeurs et les coureurs.
3. Le receveur doit porter un masque, un casque et un protège-gorge. Le port de jambières est facultatif.